

Décision

Générale

colonial

Décision n° 504 du 3 mai 1961 :

n° 504

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
3 mai 1961

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1961

Date du numéro
31 mai 1961

TEXTE INTÉGRAL

M. Andriamiandravila Victor, assistant principal d'administration du Cadre territorial de Madagascar, en service détaché au Cercle de Djibouti, est nommé pour compter du 1er mai 1961 : — billeteur pour les services du Cercle et de la Voirie de Djibouti ; — régisseur de la caisse d'avance du Cercle de Djibouti ; — répisser du marché de Djibouti : — agent intermédiaire pour la perception des menues recettes en remplacement de M. Daher Djama Roble.